



Société pédagogique genevoise

COMMISSION INTERNE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION SPECIALISES - Séance du 5 février 2008-

1. Retour de la rencontre SPG/SMP du 14 janvier 2008 :

- Cette réunion résultait en fait d'un besoin de tâter le terrain concernant le mandat du spécialisé, sachant que la SPG et la direction du SMP n'avaient encore été auditionnées. En bref, concernant l'évolution du secteur spécialisé, la direction du service compte sur la SPG pour défendre des moyens supplémentaires. Les propositions faites par la SPG (voir pt. 2) semblent recevoir l'adhésion de la direction.
- La SPG a également voulu connaître quelles seront les mesures prises par le SMP concernant les nombreux bâtiments (écoles et CMP) touchés par la problématique de l'amiante. La direction du SMP n'était pas au courant, la liste des bâtiments concernés est pourtant sur le site de l'Etat depuis la mi-décembre 2007...

2. Mandat sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé :

Rappel :

Depuis 2005, une commission planche sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire qui sera mis en place dès la rentrée 2008 :

- 5 régions redéfinies % aux régions actuelles, avec 1 directeur par région.
- Mise en place de conseils d'établissement.
- 94 directeurs d'établissement, la hiérarchie se présentera donc ainsi :
- Les enseignants
- Les directeurs
- La DEP
- Le secrétaire général.

En théorie, il devrait également y avoir, d'ici 2009, une fusion entre la direction de l'école primaire et la direction du C.O., en vue de créer une direction générale de l'enseignement obligatoire.

Malgré les nombreuses alertes de la SPG, le spécialisé a été totalement laissé de côté dans cette réflexion.

Questions qui se posent dès lors pour le secteur spécialisé :

- Quelle sera la place des regroupements spécialisés dans les écoles par rapport au directeur ?
- La fonction d'inspecteur va disparaître, quid des 5 postes dans le spécialisé ?
- Que vont devenir les actuels responsables pédagogiques des CMP ?
- Comment définir le médical, le pédagogique ?
- Qui engagera, qui fera les entretiens périodiques, qui sanctionnera ?
- Comment se géreront les intégrations ?
- ETC.

La SPG a finalement reçu le mandat sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé en novembre 2007. Le 24 janvier et le 5 février, les délégués SPG (J. Barbon, O. Baud, C. Haus-Schneuwli T. Lucas et C. Vincent Gatti) ont été entendus par les deux chefs de projets.

Retour de ces deux rencontres :

Les mandataires (Y. Boggio et M. Dandelot) n'ont fourni aucuns documents, ils n'avaient aucunes questions précises.

Des personnes ont été consultées, les inspecteurs à plusieurs reprises même, mais on n'en sait pas plus.

Les autres membres de l'équipe projet, à savoir S. Cèbe et J-P. Biffiger n'étaient pas présents lors de ces deux rencontres.

Il a donc été difficile pour les délégués de sentir où et comment se situaient les porteurs de ce mandat, les discussions sont donc restées à un niveau assez général.

Ce que la SPG a défendu :

- Une direction du spécialisé forte qui se situerait au même niveau que les actuels : service du budget ; division des ressources humaines ; division des finances et division des systèmes d'information et de gestion.

Il faut savoir, qu'actuellement, J-P. Biffiger n'est pas notre supérieur hiérarchique, ce sont les inspecteurs qui ont ce pouvoir, ils dépendent directement de D. Salamin, directeur général de l'enseignement primaire. S. Eliez est lui dépendant de l'Office de la Jeunesse, de même que les psychologues et les logopédistes.

Nous nous trouvons donc actuellement dans une situation peu claire, opaque et bicéphale, mais qui a, malgré tout, l'avantage de garder le lien pédagogique/médical.

- Une simplification du système, tout en gardant la spécificité du spécialisé.
- La mise en place d'une quinzaine de directeurs du spécialisé qui soient de véritables soutiens de proximité, et qu'il y ait une réelle collaboration avec les directeurs de l'ordinaire.
Leur rôle devra être clairement défini, avec des prérogatives précises.
- L'implantation du spécialisé dans chaque région.
- Le maintien des répondants thérapeutiques dans les CMP.
- Une augmentation du temps de présence des pys dans les regroupements.
- L'égalité des prestations auxquelles ont droit tous les enfants.

Un rapport intermédiaire doit être rendu le 1^{er} mars 2008, la SPG devrait en recevoir copie.

En fonction du contenu de ce bilan, une assemblée générale extraordinaire pourrait être fixée.

3. Divers :

- Venez nombreux le 7 février à 20h. à l'assemblée du personnel de la fonction publique (cf. : tract reçu dans les écoles).
- Signer les pétitions et initiatives que la SPG a fait parvenir dans les écoles.
- N'oubliez pas d'aller voter le 24 février (voir les recommandations de votes dans l'*Educateur*)!

La prochaine commission interne aura lieu le

jeudi 10 avril 2008 à 17h00 à la SPG

Manuela Baud

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.